



Saint-Mexant, le 1^{er} septembre 2026

Madame, Monsieur, Chers Parents,

L'ensemble du Conseil Municipal souhaite une très belle rentrée scolaire à tous les élèves de l'école de Saint-Mexant !

Nous adressons une pensée toute particulière aux enfants qui franchissent pour la première fois les portes de l'école, ainsi qu'à leurs parents, pour qui cette première rentrée est toujours un moment rempli d'émotion et de découvertes. Nous leur souhaitons beaucoup de réussite et de beaux souvenirs pour cette année scolaire !

La Municipalité accompagne la vie de l'école au quotidien à travers les **services périscolaires**, notamment la garderie du matin et du soir ainsi que la restauration collective du midi, afin de contribuer au bien-être des enfants et de faciliter l'organisation des familles.

Le Conseil Municipal a souhaité une restauration scolaire accessible à tous parce que nous sommes attachés à ce que **chaque enfant puisse bénéficier d'un repas équilibré et réalisé sur place par le personnel communal**.

Ainsi, une **tarification sociale** a été mise en place afin de permettre aux enfants issus des foyers les plus modestes de déjeuner à la cantine pour **seulement 1 € par repas**.

Pour les autres familles, une **tarification adaptée au quotient familial**, déterminé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), est appliquée afin de proposer un tarif au plus près de la situation de chaque foyer.

Les tarifs sont les suivants :

	QUOTIENT FAMILIAL CAF	PRIX PAR REPAS
1 ^{ère} tranche (tarif social)	De 0 à 1000 €	1.00 €
2 ^{ème} tranche	De 1001 à 1250 €	3.00 €
3 ^{ème} tranche	De 1251 € à 1500 €	3.10 €
4 ^{ème} tranche	Supérieur ou = à 1501 €	3.20 €

En conséquence, nous vous remercions de bien vouloir nous fournir cette attestation très rapidement. **Ce document est confidentiel et ne devra pas être remis à l'enfant** mais déposé en mairie ou envoyé par courriel à accueil@saintmexant19.fr

En l'absence de ce document, nous appliquerons le tarif de la 4^{ème} tranche.

Par ailleurs, nous vous joignons **le règlement intérieur des services périscolaires** ainsi que **la fiche d'inscription** que nous vous demandons de bien vouloir compléter rapidement. Cette année, pour faciliter les démarches en cas d'accidents survenant sur les temps périscolaires, nous vous demandons également de fournir avec ces documents une copie de l'attestation d'assurance scolaire (responsabilité civile et individuelle accident) que vous communiquerez également à l'école.

Ces documents sont importants pour le bon fonctionnement de l'année scolaire et nous comptons sur votre réactivité.

Nous restons à votre écoute et vous assurons de tout notre engagement.

Nous souhaitons à votre enfant une très bonne année scolaire.

Vos interlocutrices de la Mairie : accueil@saintmexant19.fr

Mme BLOYER Joëlle
Maire

Mme CHASSING Stéphanie
Maire Adjointe

Mme SORIN Chloé
Conseillère Municipale Déléguée